

BOURGES le mag +

d'informations de la communauté d'agglomération

#36
DÉCEMBRE 2019
www.bourgesplus.fr



P 10/13

GRAND FORMAT

**LE GUIDE PRATIQUE
DE L'ENTREPRENEUR**



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



P 4 à 7
ECHOS D'AGGLO :
l'actu de vos communes



P 10 à 13
GRAND FORMAT :
Le guide pratique
de l'entrepreneur

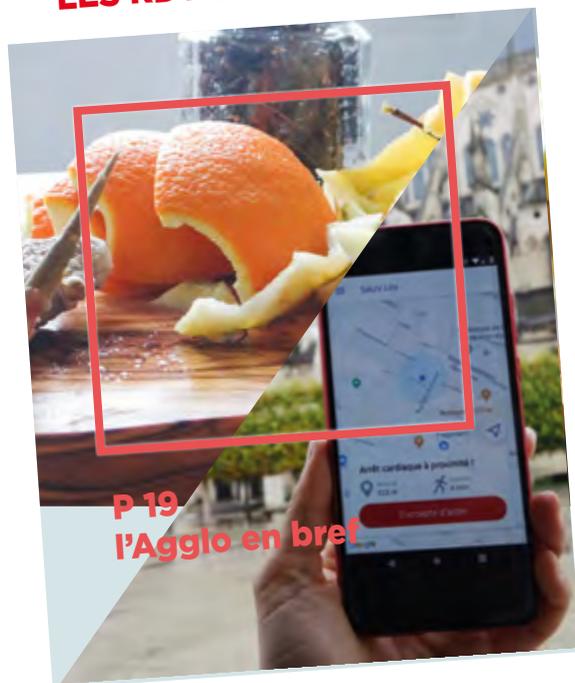


P 14 à 17
L'ANGLE ECO :
RLPI, la publicité
change de format



P 8 et 9
ENVIRONNEMENT :
L'agglo durable

P 18
LES RDV DE L'AGGLO



P 19
l'Agglo en bref

WEBTV

Suivez en direct le prochain

conseil communautaire : lundi 9 décembre 2019

à partir de 18h sur www.bourges-plus.fr

BOURGES+ LE MAG • Décembre 2019 • N° 36

Directeur de la publication : Pascal Blanc • **N° ISSN :** 1763-9476 dépôt légal : à parution
Photos : Bourges Plus / Communes Bourges Plus / Fotolia.com / Eric Legouhy • **Conception/Infographie :**
Noémie Leonard / Camille Baudry • **Rédaction :** Marion Briand / Nathalie Corboeuf / Ma-
ryline Prévost • **Impression :** E.Vincent • **Tirage :** 58 700 exemplaires • **Diffusion :**
Médiapost • **Edité par :** la Communauté d'agglomération Bourges Plus, 23-31 boulevard Foch /
18000 Bourges / Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label Imprim'vert.



L'Agglomération au service des entrepreneurs

Créer son entreprise, devenir dirigeant, ne s'improvise pas et relève parfois du parcours du combattant...

Cela nécessite impérativement de se poser les bonnes questions, de s'interroger en amont sur son projet et sur ses capacités à pouvoir le réaliser.

La Direction du Développement économique de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus est là pour proposer au candidat entrepreneur, différents dispositifs pour l'aider et l'accompagner dans la mise en œuvre et l'aboutissement de son projet.

Vous retrouverez dans le dossier de ce numéro de décembre de « Bourges + le mag » l'ensemble des outils et des services gratuits mis à disposition par notre Agglomération pour accompagner au quotidien les entrepreneurs dans la création de leur entreprise.

Sur le site de Lahitolle, « là où s'accélèrent les réussites », au sein du Centre d'affaires, l'incubateur, la Pépinière, et l'Hôtel d'entreprises hébergent les candidats à la création.

En parallèle, les équipes de la Direction du Développement économique et des experts apportent conseils personnalisés, appui et soutien constant aux créateurs d'entreprise.

Notre Agglomération et ses services sont là pour faciliter et épauler les projets créatifs et entrepreneuriaux.

C'est essentiel pour le développement économique de notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pascal Blanc

Président de Bourges Plus
Maire de Bourges

Plaimpied-Givaudins

Voyager dans le passé à Plaimpied-Givaudins...

C'est aujourd'hui possible de différentes manières. Sur le site Internet consacré à Jean Sautivet (www.jeansautivet.wixsite.com/cacpg), vous pouvez découvrir l'univers musical et quelques indices sur la vie du faiseur et joueur de musettes plaimpiedois à travers des documents variés : extraits musicaux, archives, vidéos, photographies détaillées d'instruments.

La visite de l'abbatiale peut maintenant se faire avec l'aide de documents qui présentent les différents chapiteaux, la crypte, les extérieurs et l'architecture de l'édifice, d'une fresque historique qui met en parallèle construction et histoire et d'une proposition de promenade signalant certaines constructions notables.

Des cartes postales dessinées par deux peintres, Adrian Caicedo et Emmanuelle Patitucci, seront également disponibles en fin d'année.



La grande maison Plaimpied-Givaudins

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Saint-Just

Saint Just, 1^{ère} journée éco-citoyenne

Dès 8h30, une cinquantaine de bénévoles, habitants de Saint-Just de tous âges, avec bottes et gants, sont venus nettoyer et retirer tout le bois mort qui jonchait le lit de l'Auron, actuellement sans eau. Matinée très conviviale qui s'est terminée par un repas bien mérité. Merci à ces bénévoles et à l'année prochaine.



Saint-Doulchard

Marché fermier de Noël au centre socio-culturel de Saint-Doulchard

Une nouvelle édition du marché fermier de la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Ville de Saint-Doulchard, se déroulera le vendredi 20 décembre 2019. Rendez-vous au centre socio-culturel pour découvrir plus de 40 exposants, de 10 h à 21 h.

Le miel sera mis à l'honneur durant ce marché avec la présence de producteurs, la présentation de recettes et une animation musicale. Bref, un moment convivial pour consommer local.

© Philippe Berger



L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



Morthomiers

Bâtiment associatif

Morthomiers vient de se doter d'un bâtiment sportif de loisirs pour les associations communales. L'inauguration a eu lieu le samedi 12 octobre dernier en présence de nombreux Marémortains. Sécheresse "oblige", les espaces verts seront terminés en fin d'année.

Ce bâtiment est prêt à accueillir des associations "hors commune" qui en feraient la demande pour exercer, en plus du tennis de table, de la gymnastique volontaire et du karaté déjà présents, des activités comme l'initiation au basket, handball, badminton, volleyball, etc.

Une belle réalisation au profit des Marémortaines et Marémortains.

Marmagne

Histoire gourmande à la bibliothèque

Le samedi 5 octobre, seize petits Marmagnais âgés de 3 à 6 ans, accompagnés de leurs parents et grands-parents, avaient répondu présents à l'invitation des bénévoles de la bibliothèque.

L'animation, préparée par Bhavini (nouvelle arrivante à Marmagne) et Elodie, autour du livre "The Pancake" leur a fait découvrir en anglais les ustensiles et les ingrédients utilisés pour la confection des pancakes. Nos sympathiques mamans, aidées par Catherine (bénévole), avaient confectionné pour l'occasion des crêpes.

Rendez-vous est déjà pris le 7 décembre, à 10h30, pour une nouvelle matinée anglaise.



L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



Saint-Germain-du-Puy

Terrain synthétique multisports

Le chantier du terrain synthétique multisports de Saint-Germain-du-Puy vient de s'achever.

Il remplace un terrain "stabilisé" et concerne toute pratique sportive de plein air. Complété d'une piste, cet équipement sera utilisé par le club de football et profitera également aux écoliers, aux collégiens et aux associations.

La Chapelle Saint-Ursin

133 km/heure !

C'est le triste record de vitesse enregistré par le radar pédagogique installé en zone agglomérée, route de Marmagne, cet été.

Pour mettre fin à de pareilles folies, cet axe emprunté quotidiennement par plus de 1 500 véhicules a été entièrement refait : réduction de la largeur, plateaux surélevés, enfouissement des réseaux, trottoirs pimpants... La commune a consacré plus d'1,2 million d'euros à ce programme qui embellit, sécurise et adapte l'espace commun à tous les usagers.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



Arçay

Les Arc'ouilles veulent rester championnes

L'équipe de rugby féminine d'Arçay enchaîne les titres depuis sa création en 2017. Championnes "Grand-Ouest" et 8^e "France" en 2017-2018, puis à nouveau championnes "Grand-Ouest" et 4^e "France" en 2018-2019, elles comptent bien défendre leur titre cette année encore.

Les 25 joueuses de 18 à 36 ans, accompagnées de trois coaches et une dirigeante, ont démarré la saison 2019-2020 en remportant le 13 octobre leurs deux premiers matches. Serait-ce un signe favorable pour la suite de la compétition ? Rendez-vous en mai prochain pour le savoir...



Nos déchets sont des matières premières ! Trier les déchets valorisables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets ou, lorsque ce n'est pas possible, en énergie et économiser ainsi les ressources naturelles. Le tri permet également de réduire les dépenses pour la collectivité grâce aux recettes qu'elle perçoit pour certains d'entre eux.



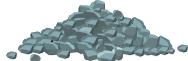
**LES DÉCHETS
EN BOIS**



panneaux de
particules



**LA MATIÈRE
DES GRAVATS**



remblai lors de
réaménagements



**LES DÉCHETS
VERTS**



compost



**LES
DÉCHETS
MÉTALLIQUES***

*non ré-employables



fabrication d'objets
métalliques



LES CARTONS



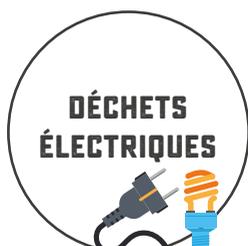
nouveaux cartons



**LES
DÉCHETS
D'AMEUBLEMENT**



fabrication
de panneaux
de particule, d'objets
en plastique, de
combustible...



**DÉCHETS
ÉLECTRIQUES**



recyclage des métaux
et des plastiques,
traitement physico-
chimique des
déchets dangereux et
stockage

>>> ATTENTION :

- Tout-venant : déchets ultimes = déchets non valorisables.

Les déchets déposés dans cette benne sont directement enfouis en centre de stockage, sans tri. Il est donc important de n'y jeter que les déchets qui ne peuvent pas être mis dans une filière permettant leur recyclage et de suivre les consignes des agents d'accueil.

- Prévention : Donner plutôt que jeter.

Des espaces Ressourcerie sont à votre disposition aux déchèteries des Danjons et de Saint Douillard.

- Avec l'arrivée du froid, reviennent les feux de cheminée.

Lorsque vous videz vos cendres en déchèterie, assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de les déposer dans la benne. Vous pouvez aussi vous en servir à la maison pour nettoyer ou amender le jardin.

Connaissez-vous les REP (Responsabilité Élargie du Producteur) ?

Lorsque vous achetez certains produits, les coûts de leur collecte et de leur élimination ont été intégrés au prix d'achat. Jeter ces déchets dans la bonne filière revient donc à éviter de payer « 2 fois » cette partie du prix.

Zoom sur les balades thermographiques

Vous souhaitez connaître les dispositifs techniques et financiers qui existent pour vos projets de rénovation? L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (ALEC 18), en partenariat avec Bourges Plus et les communes,

lance sa campagne de balades thermographiques 2019-2020, pour découvrir des exemples de déperditions énergétiques dans l'Agglomération et mieux comprendre comment les éviter. **Certaines visites sont déjà prévues**

pour Bourges le 2 décembre 2019 et le 29 janvier 2020.

Pour plus de dates et de renseignements, contactez l'ALEC 18 au 02 46 08 11 02 ou par mail (cher@infoenergie-centre.org).

Les camions-bennes

s'affichent pour sensibiliser aux déchets

Depuis cet été, les flancs des camions de collecte des déchets de Bourges Plus affichent des conseils pour réduire facilement ses déchets au quotidien, notamment l'utilisation du sticker "Stop Pub" et l'application Ecogeste de Bourges Plus.

- Près de 36 kilos de papiers sont déposés dans nos boîtes à lettres chaque année. **Vous pouvez choisir de ne plus accepter les prospectus publicitaires papiers dans votre boîte aux lettres**, et ainsi permettre de réduire ce triste record... Pour cela, apposez sur votre boîte aux lettres l'adhésif "Stop Pub", disponible dans toutes les mairies de l'Agglomération et à Bourges Plus (4 bd de l'avenir à Bourges). À noter : l'adhésif "Stop Pub" ne vous empêchera pas de recevoir les informations de nature institutionnelle (mairie, Agglomération, Conseil Départemental ou régional...)

- L'application **Ecogeste de Bourges Plus**, disponible sur le site Internet de l'Agglomération, apporte des réponses aux questions que vous vous posez sur le tri de vos déchets et le recyclage d'objets divers. Elle propose également des astuces pour consommer mieux, moins jeter et trier davantage.



Conseil : Bourges Plus met gratuitement à votre disposition des **broyeurs à végétaux**. Vous pouvez ensuite utiliser la matière broyée pour pailler votre jardin, ou comme apport de matière sèche si vous compostez vos déchets de jardin ou de cuisine.

Tailler en respectant la nature

Dans les jardins, il est parfois indispensable d'élaguer mais aussi de tailler les arbres isolés, les arbustes et les haies pour des raisons de sécurité, d'encombrement ou tout simplement parce vous souhaitez leur donner une forme particulière.

Si vous souhaitez tailler des végétaux dans votre jardin, évitez dans la mesure du possible la période de mars et fin juillet. De nombreux oiseaux arboricoles sont alors en pleine période de reproduction et une taille peut provoquer l'abandon du site par les parents, la chute ou la destruction du nid. Elle peut aussi exposer des oisillons aux intempéries, à la chaleur et à certains prédateurs.

De plus en plus d'espèces d'oiseaux, en raison de la forte régression de leur population, sont désormais protégées : rouges-gorges, mésanges, pinsons, moineaux... En taillant vos végétaux à des périodes qui leur sont favorables, vous contribuez à leur préservation.

La taille en hiver présente de réels avantages pour les arbres qui sont alors en repos végétatif : la sève ne monte qu'à partir de mars-avril. Les risques de propagation des spores de champignon sont également moindres. Pour les feuillus, le travail du jardinier est plus facile en hiver avec un volume de feuilles moins important à évacuer après la taille.

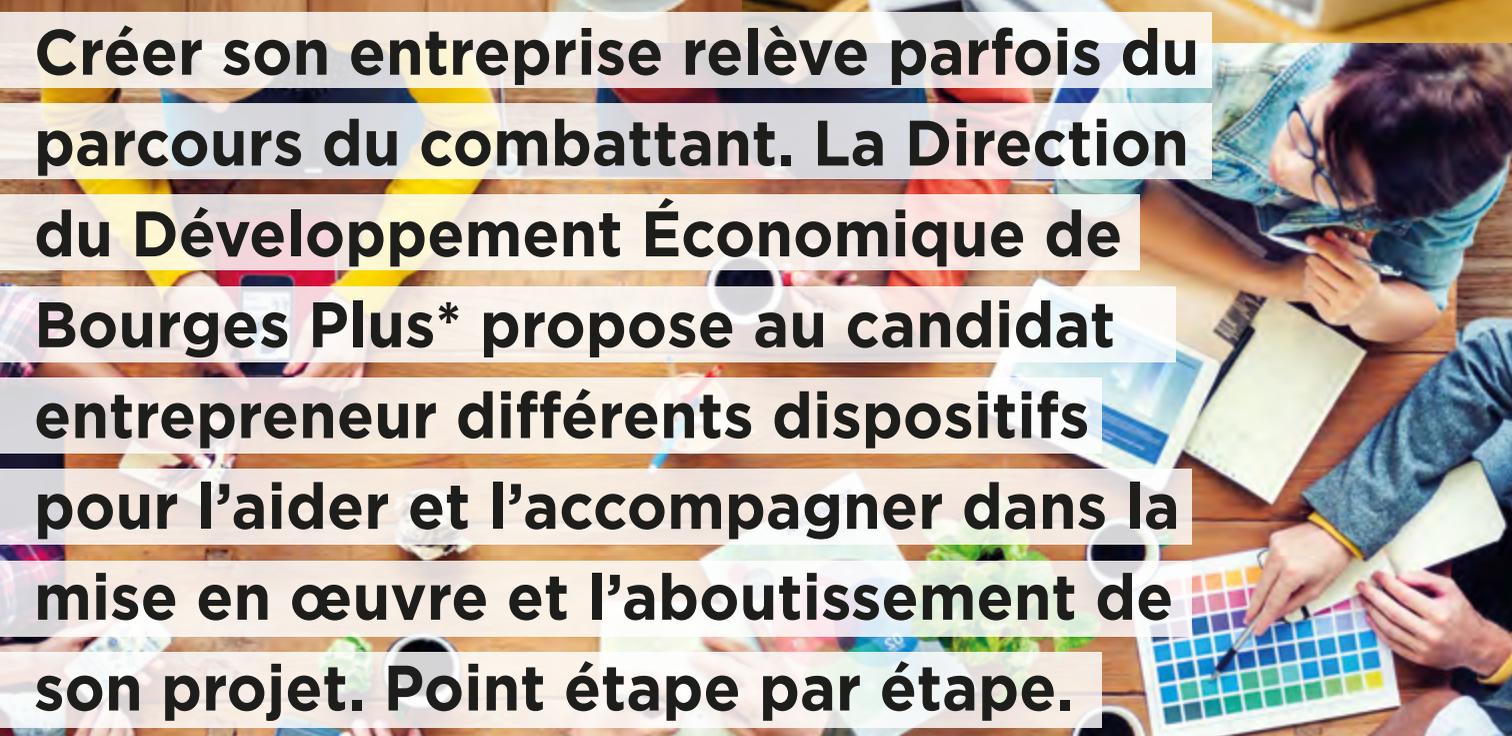
Si vous avez besoin de conseils techniques sur la taille, des associations de jardiniers existent sur le territoire de l'Agglomération.





LE GUIDE PRATIQUE DE L'ENTREPRENEUR

Créer son entreprise relève parfois du parcours du combattant. La Direction du Développement Économique de Bourges Plus* propose au candidat entrepreneur différents dispositifs pour l'aider et l'accompagner dans la mise en œuvre et l'aboutissement de son projet. Point étape par étape.





ne suffit pas d'avoir une bonne idée pour créer son entreprise... encore faut-il mettre un maximum d'atouts de son côté pour se lancer dans la "grande aventure" de l'entrepreneuriat. Dans le cadre de sa compétence Économie, l'Agglomération et sa Direction du Développement économique mettent à disposition du porteur de projet un ensemble d'outils et de services gratuits pour l'accompagner au quotidien dans la création de son entreprise.

Ainsi, depuis 2015, l'Incubateur, la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises situés au Centre d'affaires Lahitolle hébergent dans de bonnes conditions les candidats à la création (prix réduits de location de bureaux et d'espaces). Ces derniers peuvent, par ailleurs, bénéficier de conseils personnalisés et de services mutualisés, avec le soutien des équipes de Bourges Plus et d'experts dans le domaine de l'entreprise (lire par ailleurs). Cette aide à tous les stades du projet vise à préparer au mieux le futur chef d'entreprise (création ou reprise de société/commerce) grâce à une prise en compte globale.

À noter, les étudiants entrepreneurs et jeunes créateurs peuvent également bénéficier d'une aide spécifique au Plateau des Jeunes créateurs, espace de 200 m² intégré à la Pépinière. Le lieu conçu en open space est accessible gratuitement 24h/24 avec un ensemble d'outils à disposition (15 postes de travail, ordinateur, tablette, vidéoprojecteur, système de visioconférence, salle de réunion, programme de conférences thématiques...).

Grâce à ces différents services d'aides, Bourges Plus entend mettre en avant le potentiel créatif et entrepreneurial du territoire de l'agglomération. Soient les « forces vives » qui feront vivre le tissu économique, industriel, social et démographique des années futures.

** Depuis sa création en 2002, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus a en charge la compétence Économie.*

LE PARCOURS ÉTAPE PAR ÉTAPE



ÉTAPE 1

Se poser les bonnes questions

Cette phase d'introspection est essentielle, voire cruciale, pour poser les bases solides à la création de votre entreprise. Il est donc impératif de vous interroger en amont sur votre projet et votre (vos) capacités(s) à le réaliser.

Exemple :

Quelles sont mes motivations ? Mon idée existe-t-elle déjà ? Si oui, puis-je lui apporter une amélioration ? Quelles sont les possibilités d'implantation et de développement sur le marché local et au-delà ? Suis-je apte, sur le plan personnel et en raison de l'investissement exigé, à mener à bien mon projet ?

À ce stade, étude de marché et business plan (avec une vision sur trois ans) sont à définir par le candidat à la création d'entreprise.



ÉTAPE 2

« Incuber » pour commencer

Le projet se précise... mais vous hésitez encore à vous lancer. Direction l'Incubateur de la Pépinière d'entreprises de Bourges Plus.

Ce dispositif permet de faire « comme si » et de se tester en situation, dans le rôle du chef d'entreprise. La durée moyenne de passage dans la structure varie de 6 mois à 1 an maximum. L'incubateur permet de disposer de services mutualisés (mise à disposition de bureaux, accès wifi gratuit, expédition du courrier sans affranchissement...), d'échanger avec d'autres porteurs de projet et de bénéficier de conseils d'experts (comptables, juristes...).

La Direction du Développement économique de Bourges Plus joue ici le rôle de facilitateur via un accompagnement personnalisé, en (re)dirigeant notamment le créateur vers des structures et services dédiés.



ÉTAPE 3

Pousser à la pépinière

Ça y est, vous décidez de sauter le pas et de créer votre entreprise. Après avoir choisi votre statut juridique (auto-entrepreneur, EURL/EIRL, entreprise unipersonnelle, entrepreneur individuel à responsabilité limitée) et obtenu votre immatriculation Siret auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), l'accès à la Pépinière de Bourges Plus vous permet de disposer de locaux pendant 2 ans maximum (bureaux, espaces de production) pour faire "fonctionner" votre structure.

Des services techniques mutualisés y sont proposés, ainsi qu'un accompagnement personnalisé en fonction de "l'actualité" de votre entreprise (par exemple, besoin d'une réorientation/ajustement de l'activité, conseil pour une demande de subvention pour l'achat de matériels/machines).



3 QUESTIONS À...

DANIEL BEZARD, 1^{er} Vice-Président "Développement économique et Emploi" de Bourges Plus, maire de Saint-Doulchard

1/ Depuis 2002, comment a évolué l'accompagnement que propose Bourges Plus aux créateurs d'entreprise du territoire ?

« De 2002 à 2014, l'aide s'est appuyée sur une offre immobilière et foncière portée par l'Agglomération pour la location ou l'achat de terrains et locaux. Dans cette même période, de nombreuses actions ont été mises en place pour améliorer l'attractivité du territoire. Puis en 2014, un chargé de mission a été mandaté par Bourges Plus pour accompagner les entreprises installées localement. Et depuis 2015, l'aide s'est intensifiée avec la création du Centre d'affaires Lahitolle via l'Incubateur, la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises et leurs services et équipes dédiés. »

2/ Aujourd'hui, quel est le profil type du créateur d'entreprise sur le territoire de l'agglomération ?

« Le spectre est très large, il va de la start-up à la grande entreprise. Cependant, on constate depuis quelques mois un retour sensible de la création de mini-entreprises spécialisées dans l'artisanat et le commerce, marque d'une redynamisation des activités de proximité. Cette tendance résulte de notre accompagnement personnalisé aux créateurs, parfois en lien avec des associations partenaires, mais aussi d'opérations comme le dispositif Cœur de Ville. »

3/ Quels sont les axes à renforcer en matière d'aides à l'entrepreneuriat ?

« Notre "catalogue" d'offre immobilière et foncière Bourges Plus et parc privé est à renforcer, afin de proposer, dans les meilleurs délais, au petit artisan comme au dirigeant d'une grande société des solutions adaptées. Par ailleurs, nous devons rendre encore plus visibles et lisibles les différentes structures d'aides de Bourges Plus, car je pense que le grand public et les créateurs des entreprises de demain ne nous connaissent pas encore. »



Pensez au coworking

Cet espace de travail partagé permet de rompre l'isolement du travailleur indépendant en le mettant en contact avec d'autres porteurs de projet.

Dispositifs accessibles au Centre d'affaires Lahitolle

530 créations d'entreprises

en 2018 dans l'Agglomération, dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de la restauration, des services aux entreprises et à la personne
(source : Insee 2018).

ÉTAPE 4

Réserver sa place à l'Hôtel

Vous commencez à avoir un rythme d'entreprise et vous désirez prendre votre envol. L'Hôtel d'Entreprises donne accès à des bureaux et des ateliers pour une activité de production.

Il est également toujours possible de bénéficier de l'écosystème d'accompagnement de la Pépinière, par exemple pour le développement de votre structure, la recherche d'aides à l'innovation ou encore l'intégration dans le tissu économique local.

La durée maximale de fonctionnement au sein de l'Hôtel d'entreprises est d'une durée de 2 ans.

ÉTAPE 5

Voler de ses propres ailes

C'est parti, vous voilà autonome et vous avez besoin de nouveaux locaux ou terrains pour développer votre activité.

La Direction du Développement économique poursuit sa mission d'accompagnement avec une proposition d'offre immobilière propre à Bourges Plus (achat et/ou location de terrains/ locaux propriétés de l'Agglomération).

Par ailleurs, l'Agglomération peut, en lien avec les acteurs privés et les agences immobilières du territoire, recenser et vous présenter un panel de terrains et de bâtis vacants adaptés à vos besoins, et ce sur l'ensemble des communes de son territoire.

11 inscrits par an à l'Incubateur
14 inscrits par an à la Pépinière
5 inscrits par an à l'Hôtel d'entreprises

CONTACTS UTILES

Centre d'affaires Lahitolle
6, rue Maurice-Roy à Bourges
Incubateur, Pépinière, Hôtel d'entreprises
Tél. 02 46 08 10 70
www.pepiniere-bourgestechonpote.fr

Structures partenaires basées au Centre d'affaires Lahitolle

- Cowork'In Bourges
Espace de coworking, gestion et animation d'un

espace de travail collaboratif
Infos :
www.coworkinbourges.fr et
contact@coworkinbourges.fr

- Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise

Accompagnement des créateurs par des anciens cadres dirigeants, ingénieurs, chefs d'entreprise
Infos : www.egee.asso.fr et
alain.andre@egee.asso.fr

- Initiative Cher

Financement de projet de création/ développement d'entreprise
Infos : www.centreinitiative.fr et
contact@initiative-cher.fr

- Iris Insa

Junior Création de l'INSA Centre-Val de Loire
Infos : iris-insa.com et
contact@iris-insa.com

- Cénolia Portage

Société de portage salarial
Infos : www.cenolia-portage.fr et
bourges@cenolia.com,
Tél. 02 48 21 58 43

La Direction du Développement économique de Bourges Plus peut, le cas échéant, mettre en relation le porteur de projet avec des structures partenaires (non basées à Lahitolle), dédiées à la création d'entreprise.

RLPI :

la publicité change de format

Le premier règlement national de publicité a été créé en 1979. Il a permis aux communes qui le souhaitaient (Bourges, Mehun sur Yèvre, Saint Doulchard et Saint Germain du Puy) d'adapter les règles d'implantation des dispositifs publicitaires selon les caractéristiques de leur territoire dans un souci de protection du cadre de vie et des paysages.



Ces quatre panneaux de 12 m² situés route de Méry És Bois à Bourges devront être démontés dans les 2 ans qui suivront l'approbation du RLPI. Ils pourront au plus être remplacés par 2 panneaux de 8 m² maximum.

Face aux évolutions du monde de la publicité, la loi "Engagement national pour l'environnement" a en 2010 défini un nouveau règlement national de publicité. Cette fois, la loi a donné aux intercommunalités la charge de réguler la place des dispositifs publicitaires sur leurs territoires.

Bourges Plus s'est donc engagée, en décembre 2016, dans l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI) qui s'appliquera sur toutes les communes.

A l'issue d'une phase de diagnostic, une large part a été laissée à la concertation avec les représentants des communes, les professionnels de l'affichage et des enseignes pour écrire de nouvelles règles simples et lisibles par tous, qui permettent une mise en valeur du patrimoine historique et améliorent la qualité des entrées de ville.

Le règlement, dont le projet a été arrêté en juin dernier à l'unanimité des élus du conseil communautaire, marque de réelles avancées pour le cadre de vie :

- > Les panneaux publicitaires vont disparaître dans les zones résidentielles. Ils ne seront autorisés que sur les axes principaux de l'agglomération.
- > Lorsque deux panneaux publicitaires sont juxtaposés, au moins l'un d'eux devra être déposé.

- > Les formats des panneaux publicitaires et des enseignes ont été revus à la baisse. Les panneaux de 12 m² seront proscrits et ne pourront être remplacés que par des dispositifs de 8 m² pour la publicité et 6 m² pour les enseignes.

Enfin, alors que le règlement national de publicité n'avait que peu codifié la publicité numérique, les élus communautaires ont souhaité en limiter l'usage en adoptant notamment des dispositions sur sa présence aux abords des carrefours à feu tricolore. Ils ont également étendu leur période d'extinction de 23 heures à 7 heures alors que la loi n'imposait cette extinction que de 1 heure à 6 heures.

Avec moins de dispositifs publicitaires sur le territoire, le cadre de vie des habitants et le paysage des entrées de ville, particulièrement celle de la Route de la Charité, seront valorisés, tout comme les vues sur la cathédrale qui font l'objet d'une protection particulière.

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous exprimer sur ce règlement à l'occasion de l'enquête publique qui se déroulera d'ici la fin de cette année.

Plus d'informations sur www.bourgesplus.fr



L'IUT de Bourges : être proche pour voir loin

Les étudiants manipulent le microscope électronique à balayage (MEB), équipement de pointe qui permet un grossissement poussé et une analyse de matériaux.

Acteur majeur du paysage universitaire local, l'établissement berruyer constitue un tremplin professionnel pour les 1 100 étudiants* qu'il forme chaque année.

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges existe depuis 1968. Sa mission ? « Proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises et des industries locales sur des postes de techniciens, assistants-ingénieurs, avec un rôle d'ascenseur social, d'envol académique et professionnel pour les jeunes » résume Pierre Vieyres, son directeur.

Son offre de formation s'est progressivement étendue à six domaines avec des diplômes allant du Bac+2 au Bac+8 (grâce aux laboratoires présents sur site) : Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) ; Génie Mécanique et Productique (GMP) ; Génie civil et construction durable (GC-CD) ; Mesures Physiques (MP) ; Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO) ; Carrières sociales - Gestion urbaine (CS). Une nouvelle licence Robotique ouvrira en septembre 2020, en partenariat avec le CNAM.

Une identité précieuse

L'établissement soigne son "ADN", basée sur un programme de formation évolutif, des équipements différenciateurs accessibles aux entreprises (laboratoires...), un accompagnement dynamique et un campus attractif. « Nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises du territoire pour adapter les formations aux besoins évolutifs du monde professionnel. Nous tenons aussi à l'encadrement très proche, "familial" que nos étudiants apprécient et qui nous caractérise. Et le campus Nord de Bourges offre aux jeunes un cadre de vie agréable (CROUS, restaurant universitaire, installations sportives...) »

Étudiants d'ici et d'ailleurs

« L'IUT forme des jeunes d'ici et du bout du monde » se félicite le directeur. « Plus de 50% de nos étudiants sont originaires du Département et réalisent leur stage ou leur alternance sur place, suite à quoi beaucoup sont recrutés directement après leur formation. Nous sommes fiers de cet ancrage territorial fort. »

Les étudiants étrangers sont également présents à hauteur de 10% des effectifs, avec cette année de nombreux canadiens et pour la 1^{ère} fois des étudiantes venues d'Angola. « On a la chance d'être un IUT de taille moyenne, ce qui nous permet de leur proposer un encadrement épanouissant. »

Penser aujourd'hui l'enseignement de demain

« Nous expérimentons actuellement des formes de pédagogie innovantes pour satisfaire les attentes des nouvelles générations d'étudiants qui arrivent : travail avec les outils numériques pour faciliter le choix d'orientation des jeunes de Génie Civil, parrainage d'étudiants en GEA et Génie Mécanique par un trio d'accompagnants (ancien étudiant N+1, parrain professionnel industriel, parrain académique), formations ne comprenant pas de cours magistraux... avec des résultats très satisfaisants. »

Les équipes de l'établissement travaillent au remodelage des formations, destinées à attirer les étudiants de tous horizons à Bourges, à l'heure où de multiples mutations redessinent les contours de l'enseignement supérieur (réforme nationale des IUT en octobre 2019, arrivée des nouveaux bacheliers en 2021...).

*chiffres 2019



CHRONOLOGIE ET CHIFFRES DE L'ENTREPRISE

- **1983** : création de SCTI, Société Certifiée Technologie Intrusion, à Bourges (serrurerie et alarmes)
- **2003** : création de SCTI Écoportail, à Bourges (portails, menuiserie générale)
- **2016** : cission de SCTI en deux entités distinctes, SCTI Alarmes (Bourges) et Écoportail, à Saint-Doulchard
- **14 février 2019** : rachat de la société Écoportail (Société par Action Simplifiée) par Jérémie Brunaud

Chiffre d'affaires 2018 : 2,6 millions d'euros

Écoportail : priorité au sur mesure

Depuis bientôt un an, Jérémie Brunaud dirige la société Écoportail, entreprise spécialisée dans la vente et la pose de menuiseries extérieures, volets roulants, stores, portails... pour professionnels et particuliers. Focus sur une société qui joue la carte du "made in France".

« Ma volonté a toujours été de travailler avec des fabricants et fournisseurs français, insiste Jérémie Brunaud, président d'Écoportail. Et malgré le différentiel de prix, cette priorité est devenue aujourd'hui un véritable argumentaire de vente, auprès d'une clientèle de plus en plus soucieuse de la provenance des produits et de la qualité des matériaux. »

Actuellement, l'entreprise spécialisée dans la pose et la vente de menuiseries extérieures, portes, fenêtres, portails, volets roulants, stores intérieurs... emploie douze salariés. L'activité repose sur une offre "sur mesure" avec prise de côtes, dépose des équipements existants et installation des nouvelles réalisations par les six techniciens poseurs de l'entreprise dolchardienne. La clientèle est composée à 60 % de particuliers et à 40 % de professionnels (TPE, PME, collectivités territoriales), avec une forte majorité de clients à Bourges et dans les communes limitrophes, mais aussi hors département du Cher (dans le cadre d'implantations extérieures de sites en lien avec des sociétés locales).

Se démarquer sur le marché par l'offre de service

Afin de conforter la position de l'entreprise, le nouveau directeur entrevoit de nouvelles pistes d'action. « Dans notre domaine, notamment en travaillant avec du "made in France", nous proposons peu ou prou la même qualité de matériaux que nos

collègues sur le marché. Dès lors, la différence doit se faire sur le volet du service, avec une prise en compte et des solutions adaptées face à la demande ou à la problématique spécifique du client. Il faut donc développer fortement l'aspect maintenance des prestations, via des contrats de suivi aux particuliers privilégiant une prévention personnalisée plutôt qu'un service après-vente classique. » Jérémie Brunaud souhaite par ailleurs répondre aux enjeux climatiques et environnementaux du moment, avec dès le printemps prochain une nouvelle offre de pergolas bioclimatiques, concept qui ne cesse de se développer.





"Aquavara"

une nouvelle station d'épuration pour Bourges Plus en 2021

L'eau usée de l'Agglomération sera traitée à partir de 2021 par une nouvelle station d'épuration, élément-clé d'un projet environnemental et pédagogique intitulé "Aquavara".

Le 15 octobre, la 1^{ère} pierre de la future station d'épuration de Bourges Plus a été posée chemin de la Prairie à Bourges, en présence des différents acteurs financiers : le président de Bourges Plus Pascal Blanc, le président du conseil départemental Michel Autissier, la vice-présidente du conseil régional Agnès Sinsoulier et le représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne Nicolas Camphuis. Un événement qui a officiellement lancé les travaux du nouveau site de traitement de l'eau, dont le chantier a débuté en août et qui devrait s'achever en avril 2021.

Ce nouveau site de traitement des eaux usées constitue l'élément central d'un projet plus vaste appelé "Aquavara", alliance des termes *aqua* (eau en latin) et *vara* en référence à l'ancienne appellation de Bourges, Avaricum. Le projet regroupera sur 51 000 m² la station d'épuration, mais aussi un parcours pédagogique tout au long de la filière de traitement et une zone naturelle humide. Les nouvelles installations, capables de traiter l'eau usée de 140 000 habitants, devraient entrer en service au 2nd semestre 2021.



Dispositif "coup de pouce"

pour isoler ou chauffer votre logement



Le Ministère de la transition écologique et solidaire a fait le choix, début 2019, de massifier son dispositif "Coup de pouce économies d'énergie" et de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2020.

Tous les particuliers, locataires comme propriétaires, peuvent désormais en bénéficier pour les aider à financer un nouveau chauffage n'utilisant pas d'énergie fossile, et/ou l'isolation de leur logement pour diminuer significativement leur facture de chauffage. Selon le montant des travaux (équipements et main d'œuvre) et de vos primes, vous pourrez parfois réduire votre facture à 1 euro seulement !

Attention au démarchage d'entreprises, notamment par téléphone, qui peuvent vous proposer des offres commerciales alors qu'elles ne sont pas signataires de la charte « coup de pouce » avec l'Etat ! Soyez vigilant : ne donnez pas suite à des entreprises qui se disent mandatées par des organismes publics ou qui vous menacent de pénalités, vérifiez l'identité de l'émetteur de l'appel ou de la société, lisez attentivement les dispositions figurant en petits caractères et ne signez dans la précipitation.

Renseignements auprès de la **Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville** situé 4 cours Avaricum à Bourges (numéro gratuit 0 800 732 140 ou habitat@agglo-bourgesplus.fr).



Erasmus + :

Bourges tournée vers l'Europe

Enseigner une langue étrangère à un public adulte va au-delà de la simple grammaire et des mots : c'est une communication et un échange culturel à part entière. Conscient de cette richesse que doit apporter l'IMEP de Bourges dans ses enseignements, l'établissement lance cette année le projet "Bourges + d'Europe", soutenu par l'Agence Europe Education. Durant 2 ans, ses personnels, formateurs et administratifs, vont pouvoir donner un nouvel élan à leur carrière. Grâce à des échanges entre professeurs de langues aux quatre coins de l'Europe, ils pourront découvrir de nouvelles méthodes d'apprentissage, comparer les approches et le fonctionnement de la formation continue dans d'autres pays et ainsi enrichir leur propre expertise.

Ce projet sera l'occasion pour l'IMEP de développer ses accords de coopération et son réseau d'échanges avec l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie afin d'offrir au territoire berruyer une offre de formation attractive et ouverte sur les pays et les cultures. Première mobilité prévue en mars à la Volkshochschule de Stuttgart en Allemagne.

AGENDA

LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO

• BERRY-BOUY *

27 octobre

Marché gourmand

• BOURGES *

13 et 14 décembre

Forum de l'orientation, Pavillon d'Auron

Du 12 décembre au 1^{er} mars

Exposition Photographes de Nature, Muséum

Jusqu'au 5 janvier 2020

Exposition "Le Quartier Avaricum au fil du temps, au fil de l'eau", Musée du Berry

17 au 20 janvier

Salon de l'Habitat, Pavillon d'Auron

7 au 9 février

Journée des Antiquaires, Palais d'Auron

• LA CHAPELLE SAINT-URSIN *

30 novembre > 20h

Rifles, Salles des fêtes

1^{er} décembre > 15h

Thé dansant, Salle des Fêtes

7 décembre > 10h

Téléthon et exposition Lego, Salle des fêtes

22 décembre

Cyclo-cross du Père Noël (avec participation de coureurs professionnels), Stade et abords route de Marmagne

31 décembre

Réveillon St Sylvestre, Salle des fêtes

9 janvier > 19h

Vœux du Maire, Salle des fêtes

24 janvier > 19h

Rifles, Salle des fêtes

1^{er} février > 20h

Soirée dansante, Salle des fêtes

8 février > 20h

Soirée à thème, Salle des fêtes

• LISSAY-LOCHY *

14 décembre > 14h30

Atelier de Noël - cosmétologie à base de produits naturels (inscription en mairie)

11 janvier > 19h

Spectacle pour enfants (17h30) puis vœux aux officiels (19h)

• LE SUBDRAY *

6 décembre

Téléthon

• MARMAGNE *

Du 7 au 8 décembre > 14h à 18h

Exposition de peinture Danièle Baron, Salle d'exposition

7 décembre > 10h30

Animation anglaise pour les 3-6 ans, Bibliothèque

12 janvier > 11h

Vœux à la population, Salle des fêtes

25 janvier > 20h30

Théâtre Avaricum présente "Petits arrangements avec l'amour", Salle des fêtes

• MEHUN-SUR-YÈVRE *

24 novembre > 15h

Conférence "La retraite de Russie", Espace Maurice Genevoix

29 novembre > 20h

Concert de Saint-Cécile, Centre André Malraux

30 novembre

Foire de la Saint-André, entre la place du 14 juillet et la place du Général Leclerc

7 décembre > 9h à 13h

Téléthon, centre-ville

15 décembre > 16h

Concert de Noël, Collégiale Notre-Dame

20 décembre > 20h30

Cérémonie des vœux à la population, Centre André Malraux

Concert au profit du Téléthon,

Centre André Malraux

1^{er} février > 17h

Concert, Espace Maurice Genevoix

• MORTHOMIERS *

30 novembre et 1^{er} décembre > après-midi

Tournoi de tennis de table, Bâtiment sportif

10 janvier > 19h

Vœux de la municipalité, Salle des fêtes

24 et 25 janvier > soirée

Cabarémortain, Salle des fêtes

• PLAIMPED-GIVAUDINS *

7 décembre

Sainte Barbe, Abbatale

7 décembre > 10h à 11h15

Contes de Noël racontés aux enfants, Bibliothèque

25 janvier

Saint Blaise

15 et 16 février

Salon et puces des loisirs créatifs

"Matière à créer", Salle polyvalente

• SAINT-DOULCHARD *

Du 30 novembre au 15 décembre

1^{er} salon artistique, Domaine de Varye

31 décembre

Soirée de la St Sylvestre du Centre Franco

Portugais, Centre socio-culturel

Soirée de la St Sylvestre du Comité des Fêtes,

Centre de loisirs

6 janvier > 19h

Lecture à Haute Voix, Domaine de Varye

18 janvier

Spectacle pour enfants SCHERZO,

Centre socio-culturel

Nuit de la lecture, Médiathèque

Du 18 au 26 janvier

Exposition de l'atelier "Les Têtes de l'Art",

Domaine de Varye

Du 3 février au 7 mars

Exposition "Plumes et Cie", Médiathèque

9 février

Café artistique "Peace & Love" PHIDEAS, Domaine de Varye

13 février

Thé dansant du CCAS, Centre socio-culturel (15h)

Belote de l'Amicale des retraités Michelin, Centre de loisirs (14h)

15 et 16 février

"StDoul' Chine" Association des familles dolchardiennes, Centre socio-culturel

• SAINT-GERMAIN-DU-PUY *

6 décembre > 19h

Causerie autour de l'architecture avec Olivier Audebert, Bibliothèque

8 décembre

Après-midi Théâtre de l'UNC-AFN

12 décembre

Spectacle de Noël des écoles, Espace Nelson Mandela

20 décembre

Père Noël, feu d'artifice et boum, Place de la Mairie

Gala de Noël de la GRS, Gymnase Jacques Prévert

24 décembre > 14h

Ciné famille "Le Grinch", Bibliothèque

31 décembre

Réveillon du comité des fêtes,

Espace Nelson Mandela

7 janvier

Vœux à la population, Espace Nelson Mandela

15 janvier

Conte musical avec Adagio, Bibliothèque

25 janvier

Bébés lecteurs, Bibliothèque

• SAINT-JUST *

11 novembre

Commémoration et repas des Anciens Combattants

24 novembre

Trail (course nature de 7 et 15 km)

30 novembre

Concours de belote

31 décembre

Réveillon (renseignements et inscription en mairie)

• TROUY *

7 décembre > 9h à 18h

Téléthon, Espace Jean-Marie Truchot

31 décembre

Réveillon dansant, Espace Jean-Marie Truchot

25 et 26 janvier > 9h à 19h

Bourse aux collections, Espace Jean-Marie Truchot

1^{er} février > 19h à 2h

Soirée Années 80, Espace Jean-Marie Truchot

8 février > 9h à 18h

Bourse aux vêtements adulte,

Espace Jean-Marie Truchot

22 et 23 février > 9h à 19h

Rencontres artistiques, Espace Jean-Marie Truchot



Retrouvez l'intégralité de l'Agenda de vos communes sur : www.bourgesplus.fr

TRAVAUX EAU POTABLE

SAINT-DOULCHARD

Quartier des Fleurs (Muguet, Jonquilles, Iris, Tulipes, Violettes, Mimosas) :
fin des travaux estimée fin 2019

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

Rue de l'Espérance :
jusqu'à mi-décembre

MEHUN-SUR-YÈVRE

Rue Boulard :
à partir d'octobre :
début novembre à mi-décembre

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Rue des Glycines :
début décembre à mi-mars

TRAVAUX DIVERS

AIRES DES GENS DU VOYAGE

Travaux divers

SAINT-DOULCHARD

Z.A du Détour du Pavé :
Phase provisoire de novembre 2019
à janvier 2020
Phase définitive prévue
au 3^e trimestre 2020

L'AGGLO EN BREF



une application qui peut sauver des vies



L'application composée d'une communauté de citoyens volontaires, à la disposition des SAMU et des pompiers est désormais opérationnelle sur le département.

Parce que chaque minute compte lors d'un arrêt cardiaque - alors que le temps moyen d'intervention des professionnels est de 12 minutes en France - SAUV Life permet à tout un chacun d'être contacté puis guidé par téléphone pour assurer les premiers secours avant de passer le relais aux professionnels.

Un seul geste : télécharger l'application SAUV Life !



Mieux manger, c'est facile !



L'association BioBerry lance son défi "Familles à alimentation positive" à Bourges pour vous (ré)apprendre à bien manger.

Des visites et ateliers thématiques (cuisine, diététique, contenants alimentaires, jardinage, cuisine anti-gaspi...) sont proposés tout au long de l'année pour découvrir comment manger mieux sans dépenser plus.

Inscription gratuite et informations au 02 48 26 43 80 / bioberry.animation@bio-centre.org
En savoir plus : www.grainecentre.org/mangeons-mieux



Le Campus digital vise l'orientation

L'IMEP présentera le Campus Digital de Bourges au Forum de l'Orientation de Bourges vendredi 13 décembre (de 9h à 12h et de 13h30 à 19h) et samedi 14 (de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30) au Pavillon d'Auron.

L'AGGLO UTILE

RENDEZ-VOUS SUR www.bourgesplus.fr

FORMATION/ENSEIGNEMENT

IMEP • Technopôle Lahitolle
Boulevard Lahitolle
18000 Bourges
imep@agglo-bourgesplus.fr
www.imep-bourgesplus.fr
Contact : 02 48 67 58 00

EAU/ASSAINISSEMENT/DECHETS

Bourges Plus

4 boulevard de l'Avenir
18000 Bourges
Lundi, mercredi, jeudi
et vendredi :
de 9h à 12h / 13h30 à 17h
Mardi :
de 10h à 12h / 13h30 à 17h
service.clientele@agglo-bourgesplus.fr
N° Vert 0 800 897 730

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bourges Plus Développement

Centre d'Affaires
6, rue Maurice Roy
18000 Bourges
Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21
contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus

Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges
Tél. : 02 48 27 99 99
Lundi au vendredi :
8h à 12h15 / 13h30 à 18h30
Samedi :
9h à 12h15 / 13h45 à 18h
www.agglobus.com

HABITAT

Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville

4 cours Avaricum
18000 Bourges
**N° vert Habitat et
Label logement étudiant
0 800 732 140**
habitat@agglo-bourgesplus.fr

URBANISME

Site Foch

23-31 boulevard Foch
18000 Bourges
Tél. : 02 46 08 11 13
urbanisme@ville-bourges.fr

Vivez, découvrez, savourez le charme des marchés de Noël au cœur des communes en attendant les fêtes...

Bourges

du 13 au 24 décembre, village de Noël au pied de la cathédrale

Marmagne

le 30 novembre de 14 heures à 22 heures, salle des fêtes et place de l'église

Mehun-sur-Yèvre

le 15 décembre de 9 heures à 18 heures, centre André Malraux (rue Camille Meraut)

Trouy

les 30 novembre et 1^{er} décembre de 9 heures à 19 heures, espace Jean-Marie Truchot

La Chapelle Saint-Ursin

- le 1^{er} décembre dès 10 heures 30 (marché de Noël de l'art, médiathèque)
- les 14 et 15 décembre (samedi dès 15 heures, dimanche 10 heures à 14 heures), place de l'Église

Plaimpied-Givaudins

- le 1^{er} décembre (marché de Noël Pirouette-Galipette, salle polyvalente)
- le 14 décembre de 10 heures à 18 heures (marché de Noël des 1000 facettes, salle polyvalente)

Saint-Germain-du-Puy

les 30 novembre et 1^{er} décembre, place de la mairie (rue Joliot Curie)

Saint-Doulchard

le 20 décembre, centre socio-culturel

Un vent de fête souffle sur Agglomération...